

LA LIGUE DU COIN DE TERRE ET DU FOYER

La LFCTF a été créée en 1896, à Hazebrouck (Nord), à l'issue du Congrès démocrate-chrétien de Lyon. Elle est placée sous la présidence de l'abbé Lemire, son fondateur. Député démocrate-chrétien du Nord depuis 1893, il en avait fait sa profession de foi : « Ce que je veux, c'est, pour tout ouvrier, que la maison de famille et le jardin qu'il a acquis par son travail soient insaisissables, exempts d'impôts et de droits de succession ». À ses côtés, se trouvent Louis Rivière, vice-président de la Ligue, figure de l'économie sociale, et auteur d'un ouvrage de référence intitulé *La Terre et l'atelier. Jardins ouvriers* (1904), et le Dr Lancry, principal apôtre du « terrianisme », qui revendique pour les ouvriers une « petite propriété insaisissable » (*Le Terrianisme. La petite propriété insaisissable et assurée à tous*, 1899).

La Ligue fédère l'engagement et la bienveillance d'hommes issus du catholicisme social, du réformisme, tel qu'il s'anime alors autour du Musée social, de sociologue leplaysiens, issus de la Société d'économie sociale, mais aussi de bourgeois philanthropes de province et de Paris et d'un petit nombre d'élus de la République, qui composent à la Chambre un informel groupe de « députés jardiniers ».

En novembre 1897, la LFCTF se dote d'une revue mensuelle, *Le Coin de terre et le foyer*. Le programme qui figure dans le premier numéro est net : la Ligue se propose « d'étudier, de propager et de réaliser par les moyens en son pouvoir toutes les mesures propres à établir la famille sur sa base naturelle et divine qui est la possession de la terre et du foyer ».

Lors de son premier congrès national, en 1898, elle compte 45 œuvres locales. L'année suivante, on dénombre 655 jardins ouvriers dans le pays, répartis en groupes situés surtout dans le Nord. Et quelques temps plus tard, en 1903, lorsque se tient le premier congrès international des jardins ouvriers (24-25 octobre), elle annonce 134 œuvres locales. En 1904, devant l'extension du mouvement dans la banlieue parisienne, est créé la Société des jardins ouvriers de Paris et banlieue, émanation de la LFCTF. En 1909, la LFCTF est déclarée d'utilité publique.

L'après-guerre marque une phase de croissance. En 1921, la Ligue, qui affiche près de 5000 jardins ouvriers, se constitue en Fédération nationale des jardins de France. Et, couronnement des liens internationaux entre les sociétés nationales, un Office international des fédérations de jardins ouvriers est créé en 1926. Mais surtout, forte de l'influence de ses membres et des liens qu'elle a tissés, elle pèse dans la législation sociale, notamment en 1921, avec l'extension aux sociétés de jardins ouvriers des avantages assurés à celles qui sont en charge des habitations à bon marché. À la mort de l'abbé Lemire, en 1928, c'est Robert Georges-Picot, avocat à la cour d'appel de Paris, qui en prend la présidence jusqu'en 1946.

L'importance de la Ligue se mesure aussi à l'influence qu'elle a exercée sur la législation en matière de jardins. Durant l'Occupation, renforcée par la morale familialiste de Vichy, elle participe aux politiques de réquisition et de mise en culture des terrains urbains inemployés (loi du 18 août 1940). Après la Libération, elle intervient également dans l'adoption de la loi de protection et de codification des « jardins familiaux » (loi du 26 juillet 1952).

En 1996, elle a fêté son centenaire.